


.....
Nouvelle Angleterre et Canada de l'Est

Bulletin 2004 des actions envers les changements climatiques

.....



*Première évaluation des progrès réalisés dans
la région pour rencontrer les buts du plan
d'action 2001 envers les changements
climatiques des Gouverneurs de la Nouvelle-
Angleterre / Premiers ministres du Canada de
l'Est.*

Juin 2004

Nouvelle Angleterre / Canada de l'Est, Bulletin des partenaires sur les changements climatiques

Clean Water Action New England
Clean Water Fund New England
Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick
Ecology Action Centre
ENvironnement JEUnesse
Massachusetts Climate Action Network
Massachusetts Public Interest Research group Education Fund
Natural Resources Council of Maine
New Hampshire Public Interest Research Group Education Fund
Prince Edward Island ECO-NET
Rhode Island Public Interest Research Group Education Fund
Vermont Public Interest Research Group Education Fund

Rapport écrit par : Jed Thorp, Clean Water Fund, Massachusetts

Remerciements

Nous aimerions exprimer notre gratitude envers les commanditaires de ce projet pour leur généreux soutien :

Le RÉSeau Action Climat du Canada,
The Energy Foundation
The Jessie B. Cox Charitable Trust
The John Merck Fund
The Pew Charitable Trusts
The Rockefeller Brothers Fund

Les résultats de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions de nos commanditaires.

Sur le Web

Copies de ce rapport peuvent être obtenues en ligne à :

www.ClimateActionNetwork.ca
www.NewEnglandClimate.org

Juin 2004

Table des matières

Résumé.....	2
Résumé du Plan d'action sur les changements climatiques des GNA / PMCE, août 2001.....	6
Vue d'ensemble des émissions régionales de gaz à effet de serre.....	7
Résumé du bulletin de notes	8
<u>Notes des États</u>	
Connecticut.....	9
Maine.....	10
Massachusetts.....	11
New Hampshire.....	12
Rhode Island.....	13
Vermont.....	14
<u>Notes des provinces</u>	
New Brunswick.....	15
Terre-Neuve et Labrador.....	16
Nouvelle-Écosse.....	17
Île du Prince Édouard	18
Québec.....	19
Méthodologie.....	20

Réchauffement de la planète vs Changements climatiques : Quelle différence ?

Pendant plusieurs années l'expression «réchauffement de la planète» a été utilisée par les scientifiques pour décrire le processus d'élévation des températures globales attribuable aux émissions de gaz à effet de serre qui retiennent la chaleur. Aujourd'hui, toutefois, les scientifiques préfèrent utiliser l'expression «changements climatiques» parce que, malgré qu'il est prévu que les températures globales s'élèveront de 1,4 °C et 5,8 °C en moyenne, dans certaines régions locales les températures moyennes devraient baisser, et refléter l'instabilité générale du climat. Bien que l'expression «changements climatiques» est la plus scientifiquement exacte, l'expression «réchauffement global» est aussi souvent utilisée dans ce rapport. Mais on doit retenir que les deux expressions se réfèrent au même problème.

Résumé

Introduction

Au mois d'août 2001, la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les Premiers ministres de l'Est du Canada se sont entendus sur un Plan d'Action complet sur les changements climatiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre entre 75 – 85 %. Comme ce plan le soulignait correctement, « compte tenu des conséquences néfastes sur l'environnement et l'économie, le réchauffement de la planète est une inquiétude partagée pour laquelle une approche d'actions stratégiques régionale est requise. » Le plan fixe les objectifs suivants :

- Réduire les émissions régionales de gaz à effet de serre (GES) au niveau de 1990 d'ici 2010;
- Réduire les émissions régionales de GES d'au moins 10 % en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2020;
- Réduire les émissions régionales de GES de 75-85 % à long terme.

Pour atteindre ces buts à court, moyen et long termes du *Plan sur les changements climatiques*, les gouverneurs et les premiers ministres ont mis de l'avant neuf (9) « points prioritaires » pour guider les actions et les politiques des États et des provinces afin d'atteindre ces objectifs. Le plan propose aussi le but d'établir un « processus interactif quinquennal commençant en 2005, pour ajuster les objectifs si nécessaire et pour établir les futurs objectifs de réduction des émissions. »

Par conséquent, l'objectif de ce bulletin est d'évaluer les progrès de chaque État et de chaque province dans la réalisation des objectifs formulés dans le Plan portant sur les émissions régionales. Pour ce faire, nous avons évalué les diverses juridictions sur 8 des 9 « points prioritaires » prévus dans le plan et une note leur

a été accordée ainsi qu'une note totale pour chaque État et province.¹

Au moment où nous en sommes en 2004, nous avons parcouru le tiers du chemin vers le premier objectif établi dans le plan. Nous avons donc cru qu'il serait nécessaire et à propos d'évaluer les progrès régionaux. De plus, le Plan fait appel à une évaluation en 2005, et, nous l'espérons, ce bulletin ainsi que ceux qui suivront, contribueront de façon significative à cette évaluation ainsi qu'à susciter les actions nécessaires dans les délais requis.

Faits saillants

Comme il est souligné dans ce Bulletin, il existe une large gamme de différences dans les activités entreprises par les États et les provinces pour réduire les émissions de gaz dans la région. Il y a des endroits où la juridiction est forte et d'autres où elle est faible. De même, il y a des États et des provinces qui ont globalement marqué de bons progrès, et d'autres qui n'ont pas encore démontré de contribution significative aux objectifs régionaux de réduction de gaz à effet de serre.

Secteurs qui doivent s'améliorer

1. Besoin de banques de données uniformes sur les émissions de gaz partout dans la région (Point prioritaire 1)

Un des plus grands défis rencontrés dans l'évaluation en profondeur des progrès de la région vers l'atteinte des buts du *Plan d'action sur les changements climatiques des GNE/PMCE* est l'absence d'un inventaire régional complet des émissions de gaz à effet de serre. Bien qu'il soit significatif que les gouverneurs et les premiers ministres aient établi l'objectif à court terme de réduire les niveaux

¹ Aux fins de ce bulletin, nous avons choisi d'exclure le point prioritaire 9 de la notation des États et des provinces. Voir page 19 pour plus d'explications.

d'émission de gaz à effet de serre au taux de 1990 d'ici 2010, l'absence d'un inventaire uniforme des émissions pour tous les secteurs de la région pourrait rendre impossible l'appréciation des progrès vers l'atteinte de l'objectif fixé avant que 2010 ne soit passé. **Les États et les provinces de la région devraient collaborer pour créer un inventaire régional des émissions de gaz à effet de serre dans lequel tous les secteurs devraient obligatoirement rapporter leurs émissions.** Les États et les provinces devraient aussi faire une analyse régionale afin de mesurer les émissions au niveau de la demande car, en effet, si les centrales électriques, les raffineries de pétrole, les usines de pâtes et papier etc. sont situées dans une juridiction, il faut aussi tenir compte que le marché principal pour lequel sont créées ces émissions peut se situer dans une autre juridiction.

Plusieurs États du nord-est des États-Unis, y compris ceux de la Nouvelle Angleterre, sont actuellement engagés dans un effort de collaboration pour créer un système régional de système d'échange de droit d'émission de carbone pour le secteur des services publics. Toutefois, les détails n'ont pas encore été préparés, et il reste beaucoup de travail à faire pour que le système choisi incorpore toutes les inquiétudes soulevées par les nombreux intéressés des organisations environnementales.

II. Les États et les provinces doivent préparer et publier l'ébauche de plans complets sur les changements climatiques (Point prioritaire 2)

Un des points prioritaires parmi les plus importants cités dans le *Plan d'action sur les changements climatiques des GNA/PMCE* est celui qui demande que chaque État et province développe son propre plan, ses propres programmes et ses propres politiques pour réduire les gaz à effet de serre. La création et la publication de tels plans sont nécessaires pour que chaque État et province puisse commencer à contribuer aux buts régionaux de réduction des émissions.

Certains États comme le Massachusetts et le Connecticut ont récemment fait progresser leurs plans sur les changements climatiques dans leurs branches exécutive et législative respectivement, et le Rhode Island a mis en place un plan non contraignant en 2002. Au Canada, la province de Québec continue de suivre le plan provincial qu'elle a mis en place en 2000, et œuvre actuellement pour améliorer ce plan. Pendant ce temps, d'autres États et provinces de la région procèdent au développement de plans dont il est permis d'espérer la finalisation bientôt.

Des plans d'action complets devraient être développés, publiés et alors pleinement mis en œuvre dans tous les États et provinces de la région. Un bon plan, fut-il d'un État ou d'une province, créera un système pour suivre les émissions des gaz à effet de serre dans tous les secteurs et devrait contenir l'obligation de rapporter les niveaux d'émission. Pour s'assurer que le plan représente adéquatement l'intérêt public, un processus, accessible aux intéressés du public, doit faire partie du plan de développement. Les plans doivent aussi contenir des mesures spécifiques et obligatoires qui doivent être prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, spécialement celles provenant des plus grandes sources de la région comme les secteurs des transports et de la génération d'électricité. Finalement, les plans doivent être d'une ouverture d'esprit suffisante pour reconnaître le besoin de commencer immédiatement à prendre les mesures nécessaires pour atteindre à long terme l'objectif d'une réduction de 75-85 % des gaz à effet de serre dans la région.

III. Les États et les provinces ont besoin de s'occuper suffisamment des plus grandes sources de pollution

Afin d'atteindre les objectifs d'émission établis dans le Plan, les États et les provinces ont besoin de réduire d'une façon significative les émissions de gaz à effet de serre des plus grandes sources situées dans leurs juridictions respectives. Bien

que des différences existent entre les divers États et les diverses provinces, ce sont les émissions provenant du secteur du transport et du secteur de la génération de l'électricité qui constituent les plus grands contributeurs de la région aux changements climatiques.

A. Le secteur du transport (Point prioritaire 8)

Réduire les émissions du secteur des transports continue d'être le plus grand défi, mais c'est aussi le domaine le plus important où le gouvernement doit intervenir. Dans plusieurs États et provinces, le secteur des transports représente la plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre.

Bref, pour que les États et les provinces réduisent d'une façon significative les émissions du secteur des transports, il y a deux types de politiques qui doivent être considérées sur un pied d'égalité dans un plan complet. **Tout d'abord, les gouvernements doivent considérer les choix politiques qui augmenteraient le pourcentage d'utilisation des véhicules à bon rendement énergétique et à faible taux d'émission.** Les choix de politiques pour arriver à de tels résultats incluent l'adoption de normes d'émissions faibles pour les véhicules, semblables aux normes LEV II de la Californie, ou l'adoption d'un système de taxation avec remise (« feebate ») afin d'inciter l'achat de véhicules à bon rendement énergétique.

Deuxièmement, les États et les provinces doivent développer des plans ambitieux pour réduire le nombre de véhicules par mille voyagé. Des améliorations et l'expansion des systèmes de transport en commun ainsi qu'une planification régionale complète pour réduire l'étalement des constructions peuvent contribuer à atteindre cet objectif.

Et là où les émissions du camionnage représentent une portion importante des émissions totales, comme au Canada de l'Est, des mesures additionnelles pour transférer le fret

des routes vers les rails et pour accroître l'utilisation des mélanges de combustibles biodiesel sont essentielles.

B. Secteur de l'électricité (Point prioritaire 5)

Le point prioritaire 5 dans le plan régional établit l'objectif de réduire la quantité de dioxyde de carbone émise par mégawatt heure d'électricité de la région de 20 % d'ici 2025. Tout comme pour le transport, la plupart des États et des provinces se débattent pour s'occuper adéquatement de cet objectif.

Pour atteindre cet objectif, les gouvernements doivent tenter d'améliorer la gamme des carburants utilisés pour la production d'électricité afin d'inclure un plus grand pourcentage de sources énergétiques renouvelables et propres et pour utiliser des carburants à faible teneur en carbone qui ne présentent pas d'autres risques pour la santé. Les États et les provinces doivent aussi développer des plans et des politiques pour réduire la demande et l'utilisation d'énergie par l'entremise de normes et des codes de construction plus sévères, de normes d'efficacité énergétique minimum pour les produits, et de programmes audacieux d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique.

IV. Les États et les provinces doivent mieux accroître la sensibilisation du public aux changements climatiques (Point prioritaire 3)

Le point prioritaire du plan régional dont la plupart des États et des provinces ont reçu les notes les plus basses est celui de l'accroissement de la sensibilisation du public aux problèmes, effets et solutions possibles aux changements climatiques. Le *Plan d'action sur les changements climatiques des GNA/PMCE* établit l'objectif «qu'en 2005, le public de la région sera conscient des problèmes et des effets des changements climatiques et des actions qui peuvent être prises à la maison et au travail pour

réduire les émissions de gaz à effet de serre. »² Compte tenu que nous sommes déjà rendus en 2004 et que peu d'actions ont été prises pour rencontrer cet objectif, il est peu probable que cet objectif soit rencontré.

Reconnaissant qu'une compréhension publique adéquate des effets des changements climatiques est essentielle pour bâtir le soutien aux programmes de solutions nécessaires, les États et les provinces doivent commencer immédiatement à stimuler la compréhension du public. Les gouvernements devraient développer des programmes d'information complets et coordonnés et des programmes sur le terrain pour les écoles, les parcs, les employés du gouvernement, les entreprises, les principaux utilisateurs d'énergie et les médias afin de faire connaître pourquoi les changements climatiques sont si importants pour le public. Les États et les provinces devraient aussi développer des systèmes pour mesurer l'efficacité de leurs efforts d'information du public.

Conclusions

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans la région, beaucoup plus encore doit être accompli par les gouvernements pour placer la région sur un sentier qui aboutirait à l'atteinte des objectifs à court, moyen et, peut-être plus important encore, à long terme, tels qu'énoncés dans le Plan 2001 des GNA/PMCE. Le Plan engage les gouverneurs et les premiers ministres à mettre en place un processus de planification quinquennal à partir de 2005, pour s'assurer que les objectifs de réduction sont bien reflétés dans les actions entreprises. À cette fin, des actions devraient être prises par les gouvernements pour assigner une date à l'objectif à long terme de réduction des gaz à effet de serre de la région de 75-85 %. La Table ronde intergouvernementale sur les changements climatiques a suggéré qu'il était nécessaire que nous atteignions cet objectif d'ici le milieu du

siècle si nous voulons vraiment stabiliser le climat de la planète. Ne l'oublions pas, **les gouverneurs et les premiers ministres devraient établir l'objectif de réduction de 75-85 % d'ici l'an 2050.** À cette fin, il est aussi nécessaire d'établir des buts intérimaires entre 2020 et 2050 pour s'assurer que les actions nécessaires seront prises au cours de cette période de transition.

² Plan d'action 2001 sur les changements climatiques des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre / Premiers ministres du Canada de l'Est, août 2001, page 10.

Sommaire du Plan d'action d'août 2001 des Gouverneurs de la Nouvelle Angleterre et des Premiers ministres du Canada de l'Est sur les changements climatiques

Contexte

C'est en juillet 2000 que la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle Angleterre et des premiers ministres du Canada de l'Est (GNA/PMCE) a adopté la résolution 25-9 sur le réchauffement de la planète et ses effets sur l'environnement. Les GNA/PMCE ont reconnu que « compte tenu des conséquences néfastes sur l'environnement et l'économie, le réchauffement de la planète est une inquiétude partagée pour laquelle une approche régionale d'actions stratégiques est requise. » À cette fin, en août 2001 les GNA/PMCE ont adopté un Plan d'action sur les changements climatiques qui établit des objectifs régionaux de réduction des émissions des gaz à effet de serre et qui identifie neuf « points prioritaires » qui devraient être suivis pour y parvenir.

Objectifs régionaux

- À court terme : Réduire les émissions régionales de gaz à effet de serre (GES) au niveau de 1990 d'ici 2010.
- À moyen terme : Réduire les émissions régionales de GES d'au moins 10 % en dessous des niveaux de 1990 d'ici 2020 et établir un processus interactif quinquennal, commençant en 2005, pour ajuster les objectifs si nécessaire et pour établir les futurs objectifs de réduction;
- À long terme : Réduire les émissions régionales de GES suffisamment pour éliminer toutes menaces au climat; la science actuelle suggère qu'il est nécessaire de réduire les émissions de 75-85 % sous les niveaux actuels.

Les États et les provinces doivent préparer et publier l'ébauche de plans complets concernant le climat

Actions exigées dans le Plan d'action envers les changements climatiques

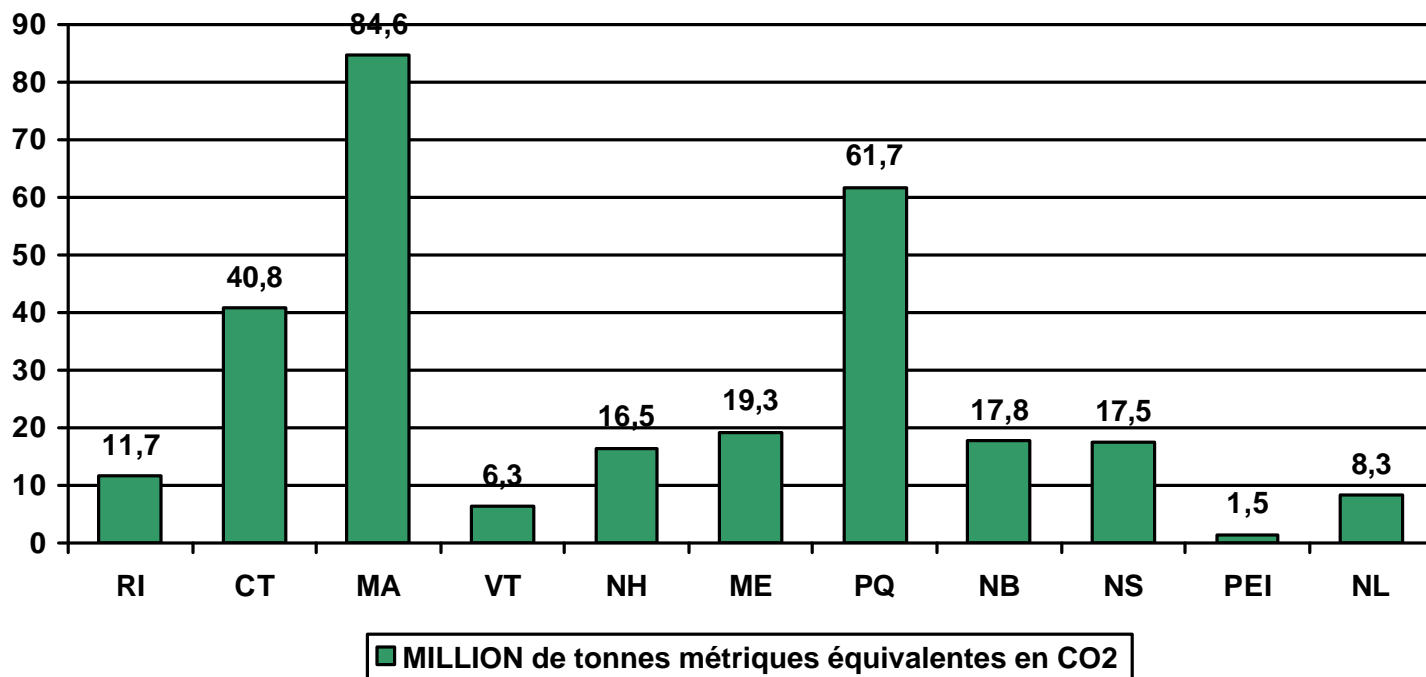
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES
2. Établir un Plan de réduction des émissions de GES et d'économie d'énergie
3. Accroître la sensibilisation du public
4. Les États et provinces doivent donner l'exemple dans leurs propres activités
5. Réduire les émissions de GES du secteur de l'électricité
6. Réduire la demande totale d'énergie en l'économisant
7. Réduire et/ou s'adapter aux effets négatifs sociaux, économiques et environnementaux des changements climatiques
8. Diminuer la croissance des émissions des GES du secteur des transports
9. Créer un registre régional des émissions et explorer les mécanismes d'échanges

***Pour consulter le plan complet visitez : <http://www.negc.org/documents/NEG-ECP%20CCAP.PDF>**

Vue d'ensemble des émissions régionales de gaz à effet de serre

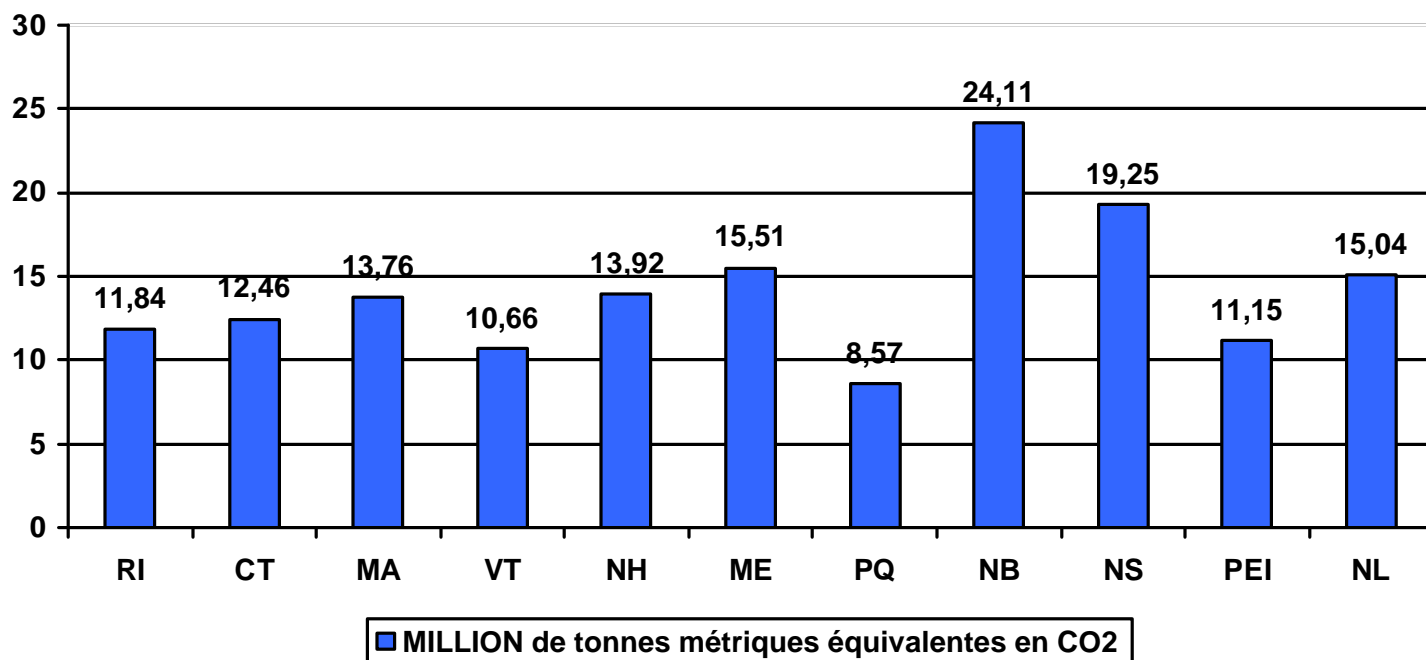
Émissions des gaz à effet de serre

(Source: U.S. EPA et Environnement Canada, 1997)



Émissions des gaz à effet de serre par personne

(Source: U.S. EPA et Environnement Canada, 1997)



Sommaire régional des notes du Bulletin

En août 2001, les six gouverneurs des États de la Nouvelle Angleterre et les cinq premiers ministres du Canada de l'Est ont engagé la région dans un Plan d'action sur les changements climatiques ayant comme objectif éventuel la réduction les émissions régionales de gaz à effet de serre, qui sont la cause des changements climatiques, de 75-85 % en dessous des niveaux de 2001. Chaque État et province ont reçu une note pour leurs progrès dans la réalisation des objectifs spécifiés dans le plan régional de 2001. Les notes totales sont les suivantes :

	Overall Grade
Connecticut	B-
Maine	C
Massachusetts	B-
New Hampshire	D+
Rhode Island	C-
Vermont	D+
New-Brunswick	C-
Terre-Neuve et Labrador	C-
Nouvelle-Écosse	C-
Île du Prince Édouard	B-
Québec	B-

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, certains États ont fait plus de progrès que d'autres durant ces trois dernières années. Aux États-Unis, le Massachusetts et le Connecticut ont préparé et publié un plan d'action complet sur les changements climatiques qui, une fois mis en place, réduira significativement les émissions de gaz à effet de serre dans ces États respectifs. Au Canada, le Québec est le leader dans la région concernant les actions sur les changements climatiques avec un plan mis en place depuis l'an 2000 et qui est sur le point d'être amélioré. L'Île du Prince Édouard travaille aussi avec un plan envers le climat et, étant une petite île, celle-ci est particulièrement motivée par la menace de la hausse des niveaux de la mer.

Dans les pages qui suivent, chaque État et province reçoit une note totale et des notes spécifiques pour leur performance en regard de 8 des « points prioritaires » inscrits dans le Plan d'action sur les changements climatiques. Les notes sont suivies d'une brève description des points forts dans les domaines où les États et les provinces se sont bien comportés et d'une énumération des domaines qui devraient être améliorés.

Bulletin Changements climatiques – 2004

Connecticut

En août 2001, les six gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres du Canada de l'Est ont engagé la région dans un Plan d'action sur les changements climatiques ayant comme objectif ultime de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui sont la cause des changements climatiques, de 75-85 % en dessous des niveaux de 2001. La performance de chaque État et province a été évaluée en regard de 8 des 9 « points prioritaires » spécifiquement inscrits dans le Plan d'action sur les changements climatiques.

Point prioritaire sur les changements climatiques	Note
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B+
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et économiser l'énergie	B+
3. Encourager la sensibilisation du public	C
4. Gouvernement dirige en donnant l'exemple	B
5. Réduire les GES du secteur de la génération électrique	C
6. Réduire la demande totale énergétique par la conservation	C+
7. Réduction / adaptation aux effets des changements climatiques	D
8. Réduire les GES du secteur des transports	C-
Note d'ensemble	B-

Progrès réalisés depuis 2001

- En 2003, le Connecticut a dirigé un processus avec les parties intéressées qui incluaient des représentants des affaires, des universités, du gouvernement et des organismes sans but lucratif et qui a identifié 55 recommandations concernant la réduction des émissions de GES, dont 52 ont été unanimement endossées (Les 3 autres étant presque unanimement endossées). Lorsque mises en oeuvre, ces actions atteindraient plus de 75 % et 80 % des cibles respectives de 2010 et de 2020.
- Dans un premier temps, le 2 mars 2004, le gouverneur du Connecticut a accepté 38 des recommandations capables d'atteindre plus de 50 % des réductions requises pour toucher la cible de 2010.
- En avril 2004, le gouverneur Rowland a signé l'ordre exécutif 32 qui engage l'État à acheter des énergies renouvelables pour les installations et les universités avec des cibles de 20 % d'ici 2010, 50 % d'ici 2020 et de 100 % d'ici 2050.
- Durant la session législative de février-mai 2004, des lois ont été passées pour : 1) Exiger une planification continue pour créer et mettre en oeuvre des plans de réduction des GES afin de rencontrer à court, moyen et long termes les objectifs (Senate Bill 595, AAC Climate Change), 2.) Adopter les normes CA Lev II pour voiture propre (Senate Bill 119, AAC Clean Cars), et 3.) Améliorer l'efficacité énergétique des appareils (Senate Bill 145, AAC Normes d'efficacité énergétique).

Améliorations requises

- Le plan sur les changements climatiques doit être développé encore plus pour que les politiques rencontrent pleinement les objectifs de réduction adoptés à court, à moyen et long termes, sans être la cause de plus de dommages (comme les centrales nucléaires).
- Le financement doit être accordé pour mettre en oeuvre les politiques recommandées.
- Des choix simples disponibles comme le recyclage et l'économie d'énergie ont été identifiés comme étant les mesures les plus efficaces. Le Connecticut n'avait pas les meilleurs programmes de d'économie d'énergie du pays, mais le Fonds pour la conservation et la gestion des émissions a été vidé durant la session législative de 2003 et a perdu un tiers de ses fonds. Ce programme et d'autres semblables doivent être restaurés et étendus.

Notes accordées par : Clean Water Action, (860-232-6232)

Bulletin Changements climatiques – 2004

Maine

En août 2001, les six gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres du Canada de l'Est ont engagé la région dans un Plan d'action sur les changements climatiques ayant comme objectif ultime de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui sont la cause des changements climatiques, de 75-85 % en dessous des niveaux de 2001. La performance de chaque État et province a été évaluée en regard de 8 des 9 « points prioritaires » spécifiquement inscrits dans le Plan d'action sur les changements climatiques.

Point prioritaire sur les changements climatiques	Note
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et économiser l'énergie	C
3. Encourager la sensibilisation du public	C-
4. Gouvernement dirige en donnant l'exemple	B
5. Réduire les GES du secteur de la génération électrique	C
6. Réduire la demande totale énergétique par la conservation	C+
7. Réduction / adaptation aux effets des changements climatiques	D
8. Réduire les GES du secteur des transports	D
Note d'ensemble	C

Progrès réalisés depuis 2001

- Une loi a été mise en place en 2003 qui établit légalement les objectifs de réduction des gaz à effet de serre à la grandeur de l'État.
- Le leadership démontré par le gouverneur Baldacci par les nombreuses mesures initiées par le gouvernement, y inclus un ordre exécutif pour améliorer les normes d'efficacité de la flotte de véhicules de l'État, des comptes d'achat d'énergies vertes pour l'électricité, des normes de constructions vertes pour les nouvelles constructions et pour la rénovation des bâtiments, et des mesures d'efficacité énergétique pour les installations de l'État. (Directeur de l'énergie, ERC)
- Les efforts du secteur de l'électricité prennent de la vitesse; des programmes, dirigés par la Commission des services publics sur l'efficacité énergétique au Maine sont lancés en 2003.
- Le processus, qui inclut les parties intéressées dans le Plan d'action sur les changements climatiques du Maine est en marche et devrait être complété à l'automne 2004.
- Quelques bons programmes de formation en qualité de l'air et de l'énergie sont en place par l'entremise de la CSP et du DEP; et l'État soutient le Centre de recherche sur le climat de l'université du Maine à Orono.
- Développement de l'inventaire complet des émissions de l'État est presque terminé.

Améliorations requises

- Les programmes de formation et d'adaptation sont des points forts, mais manquent la cohérence et la coordination nécessaires pour augmenter le profil, la visibilité et l'urgence des efforts de réduction et d'adaptation aux changements climatiques.
- Les niveaux d'émissions de tous les secteurs ont augmenté depuis 2001, et le taux d'accroissement n'a ni ralenti, ni diminué.
- L'approbation des lois relatives à l'énergie, des normes du dossier des énergies renouvelables et des normes d'efficacité des appareils a été ralentie durant la session législative 2004.
- Le succès de plusieurs « points prioritaires » repose sur la création, l'adoption, et la mise en œuvre d'un plan d'action sur les changements climatiques pour l'État.

Notes accordées par : Natural Resources Council of Maine, (207-622-3101)

Bulletin Changements climatiques – 2004

Massachusetts

En août 2001, les six gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres du Canada de l'Est ont engagé la région dans un Plan d'action sur les changements climatiques ayant comme objectif ultime de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui sont la cause des changements climatiques, de 75-85 % en dessous des niveaux de 2001. La performance de chaque État et province a été évaluée en regard de 8 des 9 « points prioritaires » spécifiquement inscrits dans le Plan d'action sur les changements climatiques.

Point prioritaire sur les changements climatiques	Note
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et économiser l'énergie	B
3. Encourager la sensibilisation du public	C
4. Gouvernement dirige en donnant l'exemple	B
5. Réduire les GES du secteur de la génération électrique	B-
6. Réduire la demande totale énergétique par la conservation	B
7. Réduction / adaptation aux effets des changements climatiques	C
8. Réduire les GES du secteur des transports	D+
Note d'ensemble	B-

Progrès réalisés depuis 2001

- Le Massachusetts a récemment publié un Plan de protection du climat qui, une fois pleinement en oeuvre, réduira significativement les émissions des gaz à effet de serre dans cet État.
- Le Plan de l'État contient des mesures qui montrent l'exemple, y inclus une flotte de véhicules de l'État moins polluant. Et avec une possibilité d'extension de la période de recouvrement des investissements dans les édifices de l'État de trois à dix ans.
- À l'intérieur du Plan de protection du climat, l'État réaffirme ses engagements antérieurs de réduire les émissions de dioxyde de carbone des plus grands émetteurs du secteur de l'électricité.
- Le Massachusetts a déjà mis en place une loi qui exige que l'État suive les normes sur les faibles émissions des véhicules de la Californie (CA LEV II) et de remettre à jour ces normes lorsque la loi californienne sera améliorée, y inclus l'adoption de normes d'émissions pour les tuyaux d'échappement.

Améliorations requises

- Le Plan de protection du climat du Massachusetts est vague et manque de clarté dans plusieurs domaines sur les façons dont les objectifs seront atteints. L'État doit formaliser plusieurs des engagements de son Plan avec des changements de politiques spécifiques ou, lorsque nécessaire, avec les mesures législatives.
- L'État n'a pas encore pris d'engagements solides de mettre en place des politiques qui réduiraient le nombre de milles parcouru par véhicule (VMT) et amélioreraient les milles par gallon. Les choix de politiques pour y arriver peuvent inclure des fonds additionnels pour les transports en commun, des assurances « payées au mille parcouru », la création d'un incitatif relié aux émissions des GES et des mesures pour coordonner la planification régionale pour réduire les développements anarchiques.
- Expansion des exigences du RPS à 20 % d'énergie propre d'ici 2020, et ajout d'une exigence de contrat d'achat à long terme afin de promouvoir le développement de nouvelles sources d'énergies renouvelables au Massachusetts.
- L'État devrait développer des plans spécifiques pour accroître l'efficacité du gaz naturel et du mazout avec un prélèvement sur les systèmes semblable à celui du secteur électrique.

Notes accordées par : Clean Water Action, (617-338-8131); MASSPIRG Education Fund, (617-292-4800);
Et le Massachusetts Climate Action Network (781-643-5911)

Bulletin Changements climatiques – 2004

New Hampshire

En août 2001, les six gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres du Canada de l'Est ont engagé la région dans un Plan d'action sur les changements climatiques ayant comme objectif ultime de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui sont la cause des changements climatiques, de 75-85 % en dessous des niveaux de 2001. La performance de chaque État et province a été évaluée en regard de 8 des 9 « points prioritaires » spécifiquement inscrits dans le Plan d'action sur les changements climatiques.

Point prioritaire sur les changements climatiques	Note
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et économiser l'énergie	F
3. Encourager la sensibilisation du public	D+
4. Gouvernement dirige en donnant l'exemple	D+
5. Réduire les GES du secteur de la génération électrique	C-
6. Réduire la demande totale énergétique par la conservation	B-
7. Réduction / adaptation aux effets des changements climatiques	C+
8. Réduire les GES du secteur des transports	D
Note d'ensemble	D+

Progrès réalisés depuis 2001

- La législature du NH a placé un plafond aux émissions de dioxyde de carbone des plus vieilles centrales thermiques, et se prépare à réduire les émissions encore plus.
- Le New Hampshire a mis en place un inventaire des sources des émissions de gaz à effet de serre qui se compare très bien aux efforts d'autres États.
- En collaboration avec les parties intéressées et les scientifiques, le New Hampshire a finalisé une étude qui expose quels seront les effets des changements climatiques sur les ressources de l'État.
- Le New Hampshire maintient de bons programmes de modifications pour améliorer l'efficacité énergétique des édifices de l'État et qui fournissent un incitatif aux utilisateurs des services publics d'améliorer leur efficacité énergétique.

Améliorations requises

- Bien que l'État ait finalisé son étude des pas que le gouvernement et les citoyens devraient prendre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, cette étude n'incluait pas et ne prévoit pas la préparation d'un plan détaillé qui identifie les politiques et les périodes nécessaires pour atteindre les buts sur lesquels la région s'est entendue.
- Les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports ont monté en flèche durant la dernière décennie au NH, pourtant l'État n'a rien fait pour adopter des normes pour des véhicules propres ni fait d'investissements significatifs dans les transports écologiques.
- L'État a peu fait pour développer les énergies renouvelables, comme des normes sur une gamme de services renouvelables.
- L'Administration doit donner des exemples de leadership si l'on veut faire plus de progrès au New Hampshire dans la réalisation de l'entente des Gouverneurs de la Nouvelle Angleterre

Notes accordées par : Clean Water Action, (603-430-9565); and NHPIRG Education Fund (603-229-3222)

Bulletin Changements climatiques – 2004

Rhode Island

En août 2001, les six gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres du Canada de l'Est ont engagé la région dans un Plan d'action sur les changements climatiques ayant comme objectif ultime de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui sont la cause des changements climatiques, de 75-85 % en dessous des niveaux de 2001. La performance de chaque État et province a été évaluée en regard de 8 des 9 « points prioritaires » spécifiquement inscrits dans le Plan d'action sur les changements climatiques.

Point prioritaire sur les changements climatiques	Note
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B-
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et économiser l'énergie	B
3. Encourager la sensibilisation du public	F
4. Gouvernement dirige en donnant l'exemple	D+
5. Réduire les GES du secteur de la génération électrique	C
6. Réduire la demande totale énergétique par la conservation	D
7. Réduction / adaptation aux effets des changements climatiques	D-
8. Réduire les GES du secteur des transports	D+
Note d'ensemble	C -

Progrès réalisés depuis 2001

- Le Rhode Island a mis en place un processus efficace, incluant les intéressés, sur les gaz à effet de serre et qui a réuni une liste de 44 consensus, de 3 non-consensus et deux choix d'études prioritaires pour trouver les options de réduction des émissions. En juillet 2002, le Rhode Island a été le premier État à publier un Plan d'action envers les changements climatiques.
- Si les 52 options étaient pleinement mises en œuvre, elles permettraient à l'État d'atteindre ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre à court et à moyen terme tel qu'établi dans le Plan d'action envers les changements climatiques des GNA/PMCE.
- Une somme appréciable de recherches soutient les alternatives proposées afin qu'elles soient efficaces.
- Le 31 mars 2004, le gouverneur a annoncé que le Bureau de l'énergie de l'État achèterait des certificats d'énergie renouvelable (REC) afin de produire 100 % de l'électricité utilisée aux bureaux du parlement durant les 5 prochaines années.
- Le 5 mai 2004, le gouverneur a exprimé son entier soutien à l'adoption des normes sur les véhicules propres de la Californie LEV II.

Améliorations requises

- Aucun mandat n'a été accordé à chacune des 52 options provenant du processus des parties intéressées.
- Les fonds ne sont pas suffisants, le processus des parties intéressées est remis en cause, et la mise en œuvre des alternatives à l'échelle de l'État est compromise.
- L'État n'a pas mis en place de politiques pour encourager ou pour exiger l'adoption de normes sur une gamme de services renouvelables.
- L'Administration doit donner des exemples de leadership si l'on veut faire plus de progrès au Rhode Island dans la réalisation de l'entente des Gouverneurs de la Nouvelle Angleterre

Notes accordées par : Clean Water Action, (401-331-6972); Et le RIPIRG Education Fund (401-421-6578)

Bulletin Changements climatiques – 2004

Vermont

En août 2001, les six gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres du Canada de l'Est ont engagé la région dans un Plan d'action sur les changements climatiques ayant comme objectif ultime de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui sont la cause des changements climatiques, de 75-85 % en dessous des niveaux de 2001. La performance de chaque État et province a été évaluée en regard de 8 des 9 « points prioritaires » spécifiquement inscrits dans le Plan d'action sur les changements climatiques.

Point prioritaire sur les changements climatiques	Note
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	C
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et économiser l'énergie	C
3. Encourager la sensibilisation du public	D
4. Gouvernement dirige en donnant l'exemple	B
5. Réduire les GES du secteur de la génération électrique	D
6. Réduire la demande totale énergétique par la conservation	D
7. Réduction / adaptation aux effets des changements climatiques	D
8. Réduire les GES du secteur des transports	C +
Note d'ensemble	D+

Progrès réalisés depuis 2001

- L'administration Douglas a l'intention de changer systématiquement la façon dont l'État utilise l'énergie et consomme des ressources naturelles et des produits manufacturés. La vision du gouvernement est guidée par quatre objectifs : réduire l'empreinte écologique, faire des économies, améliorer l'économie locale par des achats de produits et de services locaux et copier les leçons apprises dans les autres secteurs de l'économie.
- Le gouverneur Jim Douglas a approuvé un ordre exécutif créant le Groupe de travail neutre sur le climat (CNWG) et a chargé les commissionnaires des ministères des Édifices et des Services généraux, la Conservation environnementale et les Services publics de produire une stratégie sur les changements climatiques.
- Des canaux de communication ont été établis entre tous les secteurs et le CNWG. Le commissionnaire du Ministère des Édifices et des Services généraux et son personnel ont habilement mené leur rôle de leader et ont pris en compte les commentaires reçus .

Améliorations requises

- D'ici le mois d'août 2004, le CNWG doit rendre public ses futurs plans et les progrès réalisés. Pour atteindre cet objectif, il faudrait qu'un meilleur niveau de coordination soit mis en place entre les ministères. À l'heure actuelle, les GES et les émissions de CO2 sont à la hausse dans tous les secteurs; le rapport doit s'intéresser à toutes les sources du Vermont, et non pas seulement à celles du secteur gouvernemental.
- Le CNWG doit rechercher d'une façon proactive son engagement avec tous les intéressés afin de réviser les conclusions et les recommandations de leur rapport. Il est fondamental d'avoir une stratégie de mise en œuvre des actions requises.

Notes accordées par : Vermont Public Interest Research and Education Fund, (802-223-8421)

Bulletin Changements climatiques – 2004

Nouveau-Brunswick

Point prioritaire sur les changements climatiques	Note
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et économiser l'énergie	C
3. Encourager la sensibilisation du public	C
4. Gouvernement dirige en donnant l'exemple	C
5. Réduire les GES du secteur de la génération électrique	D
6. Réduire la demande totale énergétique par la conservation	D
7. Réduction / adaptation aux effets des changements climatiques	B
8. Réduire les GES du secteur des transports	D
Note d'ensemble	C-

Progrès réalisés depuis 2001

- Le Nouveau-Brunswick prépare son plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre suite à la publication d'un document de discussion, des consultations publiques subséquentes et une série d'ateliers avec les intéressés. Le gouvernement a soutenu des initiatives de sensibilisation publique par l'entremise du Carrefour des changements climatiques et un investissement de 500 000 \$ dans les activités à la base du Fonds en fiducie pour l'environnement. Qui plus est, le gouvernement poursuit une excellente initiative de longue date pour améliorer l'efficacité énergétique des édifices gouvernementaux.
- Des engagements ont été pris afin que des normes pour un ensemble d'énergie renouvelable soient mises en vigueur dans la Loi sur l'électricité et qui en outre permettra les contributions au réseau. Il y a trois projets de contribution au réseau en marche et la compagnie d'énergie a fait un appel d'offres pour jusqu'à 20 MW de génération éolienne.
- Une emphase considérable est placée sur comment s'occuper des effets des changements climatiques, particulièrement sur la longue ligne côtière où un examen complet de l'élévation des niveaux de la mer est étudié en collaboration avec Environnement Canada et les universités. Une politique des terres côtières a été décrétée en partie pour s'assurer qu'une zone tampon substantielle soit conservée entre le littoral et les développements côtiers. Des travaux en collaboration avec l'Université de Moncton sont en marche afin d'examiner les effets du réchauffement de la planète sur les quantités et la qualité de l'eau.

Améliorations requises

- Au moment de la rédaction de ce rapport le Nouveau-Brunswick n'a pas encore mis en place de nouveaux règlements, d'investissement public, de mécanisme de marché ou d'autres mesures pour concrètement réduire les émissions de gaz à effet de serre en dehors des opérations gouvernementales. Au contraire, des décisions sont prises qui rendent encore plus difficile pour la province d'atteindre ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.
- Par exemple, une station thermique de 1000 Mw (représentant 20 % des émissions totales en GES de la province) a été remise à neuf pour rallonger sa vie utile jusqu'en 2030 et une nouvelle centrale au charbon de 450 MW est envisagée au nord du Nouveau-Brunswick par contrat avec Hydro-Québec.
- Dans sa Politique énergétique de l'an 2000 le Nouveau-Brunswick s'est engagé à améliorer son efficacité énergétique, à promouvoir le transfert du chauffage résidentiel électrique vers une autre source et d'encourager la cogénération des entreprises. Des stratégies de mise en œuvre doivent être adoptées.
- Peu a été fait pour s'occuper des émissions provenant des transports. Le mandat du ministère des Transports demeure concentré dans la construction d'autoroutes et ne se voit pas un rôle dans la promotion des transports en commun, la réduction de l'utilisation des véhicules ou pour influencer l'efficacité énergétique des véhicules achetés. Il faut que cela change.

Notes accordées par : Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, (506-458-8747)

Bulletin Changements climatiques – 2004

Terre-Neuve & Labrador

En août 2001, les six gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres du Canada de l'Est ont engagé la région dans un Plan d'action sur les changements climatiques ayant comme objectif ultime de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui sont la cause des changements climatiques, de 75-85 % en dessous des niveaux de 2001. La performance de chaque État et province a été évaluée en regard de 8 des 9 « points prioritaires » spécifiquement inscrits dans le Plan d'action sur les changements climatiques.

Point prioritaire sur les changements climatiques	Note
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et économiser l'énergie	C
3. Encourager la sensibilisation du public	D+
4. Gouvernement dirige en donnant l'exemple	D+
5. Réduire les GES du secteur de la génération électrique	C-
6. Réduire la demande totale énergétique par la conservation	D+
7. Réduction / adaptation aux effets des changements climatiques	C-
8. Réduire les GES du secteur des transports	F
Note d'ensemble	C-

Progrès réalisés depuis 2001

- Planification : Document de discussion sur les changements climatiques publié en juin 2003, recherche des commentaires du public.
- Formation publique et du milieu : Fonds pour un Centre de formation en changements climatiques destiné à informer le public.
- Édifices publics : les rénovations énergétiques complétées sur un pourcentage important des édifices publics.
- Électricité : petites stations hydroélectriques (70 MW), cogénération utilisant des déchets de bois (15 MW) et projets pilotes d'éoliennes (apparaissent).
- *À noter : TN a fourni des fonds importants jusqu'en 2003* à un programme fondé sur les communautés, ÉnerGuide pour les maisons; ce programme a réalisé le 2^e plus haut pourcentage d'évaluation énergétique au Canada et la plus haute proportion d'évaluations dans les régions rurales au Canada. (*L'agence de livraison du programme a cessé ses opérations.)*

Améliorations requises

- Planification et leadership : aucun plan n'a encore été publié; très en retard. Un leadership politique exemplaire est requis pour faire des changements climatiques une priorité politique dans la région.
- Implication du public : Le public a été très peu impliqué dans la préparation du plan provincial. Il y a possibilité de multiplier les moyens en faisant appel à tous les secteurs pour préparer un plan provincial.
- Politiques : sans un plan, il n'y a eu que des progrès limités dans l'adoption de politiques de réduction des GES.
- Électricité : on doit accélérer l'approbation/mise en œuvre des projets pilotes d'éoliennes et accroître l'utilisation des énergies renouvelables
- Économie d'énergie : Terre-Neuve ne s'est pas préoccupé des occasions existantes d'économie d'énergie et de stratégies d'efficacité énergétique dans tous les secteurs (sauf pour les édifices gouvernementaux) mais a plutôt continué à favoriser ses sources traditionnelles. Un leadership est requis pour faire de l'économie d'énergie un outil essentiel de réduction des émissions de GES et de renforcement de l'économie.
- Transports : Les progrès dans ce secteur à haut niveau d'émissions sont lamentables. Ce devrait être un secteur prioritaire.

Notes accordées par : Bruce Pearce, Sierra Club du Canada – Chapitre du Canada Atlantique, (709-739-1665)

Bulletin Changements climatiques – 2004

Nouvelle-Écosse

En août 2001, les six gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres du Canada de l'Est ont engagé la région dans un Plan d'action sur les changements climatiques ayant comme objectif ultime de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui sont la cause des changements climatiques, de 75-85 % en dessous des niveaux de 2001. La performance de chaque État et province a été évaluée en regard de 8 des 9 « points prioritaires » spécifiquement inscrits dans le Plan d'action sur les changements climatiques.

Point prioritaire sur les changements climatiques	Note
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	B
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et économiser l'énergie	C+
3. Encourager la sensibilisation du public	D
4. Gouvernement dirige en donnant l'exemple	C
5. Réduire les GES du secteur de la génération électrique	F
6. Réduire la demande totale énergétique par la conservation	C+
7. Réduction / adaptation aux effets des changements climatiques	C
8. Réduire les GES du secteur des transports	D
Note d'ensemble	C-

Progrès réalisés depuis 2001

- Le gouvernement provincial a travaillé avec le gouvernement fédéral pour développer un inventaire national des GES.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse prépare une mise à jour de son plan sur les changements climatiques (initialement publié dans sa Stratégie énergétique 2001) afin d'y incorporer les points prioritaires du Plan 2001 sur les changements climatiques des GNA/PMCE.
- Le gouvernement a financé les groupes locaux environnementaux pour lancer plusieurs programmes sur les changements climatiques associés au transport, à l'éducation publique et à l'efficacité énergétique des maisons.

Améliorations requises

- Bien que la province ait reçu un B pour son inventaire, ceci est fondé principalement sur les initiatives du gouvernement fédéral. Le gouvernement doit améliorer son propre inventaire des GES pour le garder à jour et le rendre accessible au public. Ceci assurerait à l'avenir que les progrès par secteur pourraient être mieux suivis. Plusieurs des engagements des GNA/PMCE n'ont pu être évalués parce que les renseignements actuels ne sont pas disponibles.
- Compte tenu que 40 % des émissions de la Nouvelle-Écosse proviennent du secteur de l'électricité, le gouvernement doit travailler avec ce secteur pour diminuer sa part des émissions de la province. Ceci peut être accompli :
 1. En répondant immédiatement à ses propres besoins avec des énergies vertes;
 2. En s'assurant qu'une proportion croissante de l'électricité est générée par des énergies renouvelables (en remplacement des centrales thermiques au mazout ou au charbon) afin de rencontrer les cibles des GNA/PMCE pour le secteur de l'électricité.
- Bien que les gouvernements municipaux en Nouvelle-Écosse aient fait des efforts pour réduire les émissions de GES du secteur des transports, la province à l'avenir devrait soutenir ces initiatives.
- Une portion importante des revenus de la taxe sur les carburants devrait être consacrée aux programmes pour le transport (par exemple, petite flotte, retour de taxes pour les véhicules hybrides/à haute efficacité énergétique, et promotion des carburants de remplacement comme l'éthanol et le biodiesel).

Notes accordées par : Ecology Action Centre (902-442-0199)

Bulletin Changements climatiques – 2004

Île du Prince Édouard

En août 2001, les six gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres du Canada de l'Est ont engagé la région dans un Plan d'action sur les changements climatiques ayant comme objectif ultime de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui sont la cause des changements climatiques, de 75-85 % en dessous des niveaux de 2001. La performance de chaque État et province a été évaluée en regard de 8 des 9 « points prioritaires » spécifiquement inscrits dans le Plan d'action sur les changements climatiques.

Point prioritaire sur les changements climatiques	Note
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	A
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et économiser l'énergie	B+
3. Encourager la sensibilisation du public	D
4. Gouvernement dirige en donnant l'exemple	C
5. Réduire les GES du secteur de la génération électrique	A
6. Réduire la demande totale énergétique par la conservation	C
7. Réduction / adaptation aux effets des changements climatiques	B
8. Réduire les GES du secteur des transports	D
Note d'ensemble	B-

Progrès réalisés depuis 2001

- En septembre 2001, « Restreindre les changements climatiques », un plan d'affaires préparé par le ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Environnement et le ministère du Développement et de la Technolobie de l'Île du Prince Édouard a été publié.
- En 2003, un nouveau plan qui se concentre plus sur les actions et les interactions avec le public a été finalisé. Les résultats d'un processus impliquant les intéressés par l'entremise d'une consultation publique avec les organismes non gouvernementaux de l'environnement seront publiés cette année.
- Cinq pour cent de l'énergie électrique de IPE est maintenant fourni par de l'énergie renouvelable provenant d'éoliennes installées dans le champ d'éoliennes du Cap nord et l'objectif poursuivi est de fournir 15 % des besoins électriques de l'île.
- Le projet « Rails en sentiers » de l'Île-du-Prince-Édouard pour convertir les rails inutilisés en piste cyclable fait la promotion des méthodes de transport sans carburants et de modes de vie actifs.

Améliorations requises

- La province doit informer les insulaires de ses politiques d'intendance environnementale et développer un processus formel pour mesurer les résultats concrets de ses efforts de communication.
- La province doit promouvoir et encourager les insulaires et les visiteurs à développer et à utiliser des modes de transport alternatifs énergétiquement efficaces malgré sa faible population et ses infrastructures restreintes.

Notes accordées par : Prince Edward Island ECO-NET (902-629-8413)

Bulletin Changements climatiques – 2004

Québec

En août 2001, les six gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et les cinq premiers ministres du Canada de l'Est ont engagé la région dans un Plan d'action sur les changements climatiques ayant comme objectif ultime de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui sont la cause des changements climatiques, de 75-85 % en dessous des niveaux de 2001. La performance de chaque État et province a été évaluée en regard de 8 des 9 « points prioritaires » spécifiquement inscrits dans le Plan d'action sur les changements climatiques.

Point prioritaire sur les changements climatiques	Note
1. Établir un inventaire régional uniformisé des émissions de GES	A
2. Établir et publier un Plan pour réduire les émissions de GES et économiser l'énergie	B
3. Encourager la sensibilisation du public	B
4. Gouvernement dirige en donnant l'exemple	C+
5. Réduire les GES du secteur de la génération électrique	n/a
6. Réduire la demande totale énergétique par la conservation	C
7. Réduction / adaptation aux effets des changements climatiques	A
8. Réduire les GES du secteur des transports	C+
Note d'ensemble	B-

Progrès réalisés depuis 2001

- Jusqu'à récemment, la province a continué à soutenir la sensibilisation du public. Mais tous les fonds ont été éliminés et les intentions du gouvernement ne sont plus claires.
- Le gouvernement, semble-t-il, prépare un nouveau plan d'action mais on en connaît peu, ni ce qu'il contient, ni sa date de publication.
- Les programmes d'économie d'énergie sont un succès. Mais les budgets limités ne permettent pas de récolter tout ou ne serait-ce même qu'une portion significative du potentiel.
- Le Québec a mis sur pied un excellent consortium de scientifiques qui se penchent sur les changements climatiques et qui permettent une meilleure compréhension de leurs effets et des actions qui doivent être prises.
- D'immenses investissements ont été faits pour relier le métro de Montréal à sa banlieue nord, ce qui devrait réduire la forte dépendance aux véhicules privés de la région.
- Un projet pilote d'ajouter des biodiesels aux carburants des autobus de Montréal a été un succès mais n'a pas été reconduit par le nouveau gouvernement.

Améliorations requises

- Bien qu'historiquement le Québec ne s'en remet pas aux carburants fossiles pour son énergie, Hydro-Québec fait tout en son pouvoir pour construire une centrale au gaz naturel qui augmenterait significativement les émissions du Québec. Il n'est pas clair si Hydro-Québec réussira mais le gouvernement n'a pas encore pris de décision.
- Malheureusement, en dehors de la prolongation du métro de Montréal, il n'y a pas eu suffisamment de soutien aux transports en commun et le coût des transports augmente rapidement, spécialement à Montréal.
- Rien n'a été fait par le gouvernement qui a pris le pouvoir l'an dernier, bien qu'une Commission parlementaire sur la mise en œuvre de l'entente de Kyoto ait siégé en février 2003.

Notes accordées par : ENvironnement JEUnesse, (514-252-3016)

Méthodologie

Aux fins de ce bulletin, les gouvernements des États et des provinces ont reçu une note relative aux actions prises en regard des engagements faisant partie du Plan sur les changements climatiques des GNA/PMCE 2001, (GNA/PMCE). Le plan des GNA/PMCE a donc fourni son cadre pour une analyse qui peut être relativement objective et applicable à tous les États et provinces de la région. (Pour consulter le Plan complet des GNA/PMCE, veuillez visiter : <http://www.negc.org/documents/NEG-ECP%20CCAP.PDF>)

Dans ce premier bulletin, les gouvernements reçoivent une note en regard du « meilleur scénario » où, selon nous, les gouvernements devraient être rendus dans leur plan régional de mise en œuvre. C'est pourquoi, pour obtenir un « A » dans une section particulière, les États et les provinces ne doivent pas nécessairement avoir pleinement rencontré les objectifs régionaux du Plan, mais simplement avoir fait le mieux qu'ils pouvaient raisonnablement accomplir dans la conjoncture actuelle.

Chaque État et province a reçu une note dans 8 secteurs différents qui coïncident avec les premiers huit « points prioritaires » du Plan envers le climat des GNA/PMCE. Une moyenne de ces huit a donné la Note d'ensemble des États et des provinces. (Remarque : aucune note n'a été accordée pour les progrès des États et des provinces en regard du point prioritaire 9, *Création d'un registre régional des émissions* parce qu'il a été jugé trop difficile d'apprécier les contributions des différents États et provinces envers cet objectif coopératif.) Chaque point prioritaire du Plan des GNA/PMCE a reçu la même importance dans le processus de détermination des notes d'ensemble.

Pour arriver aux notes accordées au divers *point prioritaires*, une série de sous-questions fondées sur les mesures spécifiques, désignées dans le Plan des GNA/PMCE comme mesures potentielles pour arriver aux objectifs des 8 *points prioritaires*, a été préparée. Une note chiffrée de 1 à 5 a ensuite été accordée à ces « sous-questions » et utilisée pour déterminer la note de la section. Le résultat 1 correspond à la note « F », 2 à « D », 3 à « C » et ainsi de suite.

Pour obtenir toute l'information nécessaire pour noter précisément chaque section, les groupes et les individus qui ont accordé les notes ont travaillé avec divers organismes de leurs États ou provinces respectives. Bien qu'il y ait eu des différences entre les juridictions, la plus grande partie de la notation s'est faite en collaboration avec le personnel des organes exécutifs, les organismes de contrôle des États et des provinces, le personnel des diverses agences s'occupant d'énergie, de transports, de développement et d'environnement et d'autres personnes essentielles lorsque nécessaire. Tous les efforts ont été faits pour colliger les renseignements les plus précis et les plus récents concernant les efforts des États et des provinces pour réduire les émissions des gaz à effet de serre.

Pour obtenir les renseignements détaillés sur comment les notes ont été accordées dans un État ou une province spécifique veuillez contacter les examinateurs inscrits au bas de la page sommaire des États et des provinces, ou bien contactez :

États-Unis : Jed Thorp, 617-338-8131
Canada : David Coon, 506-458-8747